

SOCIÉTÉ DES CULTURES DU DANHIM

Notre carnet financier
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 20 juin 1927)

Nous apprenons la constitution de la société des Cultures du Danhim, au capital de 260.000 piastres divisé en 6.600 actions de 40 piastres dont 1.500 remises à M. Deleurance ¹, qui apporte : le droit au bail emphytéotique de 1.000 ha. à Djiring, bail consenti par une femme Moï à M. Lucien Soulier et M. del Pietro. Chaque année, la femme Moï reçoit 30 cents par hectare de redevance ; le droit au bail de 500 ha. à Djiring, bail consenti par 5 femmes Moïs à M. Bru pour une redevance de 80 cents par ha. et par an ; les demandes de concessions faites par lui à Djiring.

M. Deleurance reçoit aussi 1.200 parts de fondateur sur les 2.200 créées. Ces parts sont rachetables.

Le conseil peut porter le capital à un million de piastres.

Les actions ont droit à un intérêt statutaire de 8 %, les parts à 25 % du solde.

Premiers administrateurs : MM. Deleurance, ingénieur des Arts et métiers ; Ciccada, A. Fermé ², Van Laer ³.

Siège social : Saïgon.

Annuaire général de l'Indochine, 1933, p. 921

SOCIÉTÉ DES CULTURES DU DANHIM

Djiring à 11 km.

Surface totale : 1.346 ha.

Surface plantée : 165 ha. (caféiers).

Directeur : J. A. Carny.

Étude de M^e Léon LAMBERT⁴, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel,
26, rue Lagrandière Saïgon

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 18 janvier 1934)

Vente après liquidation judiciaire et union des créanciers d'une plantation de caféiers sur un terrain de 1.343 hectares située au km. 109, route coloniale n° 12, délégation de Djiring, province du Haut-Donnai, ensemble les constructions y édifiées. dépendant de la liquidation judiciaire de la SOCIÉTÉ DES CULTURES DU DANHIM.

¹ Édouard Deleurance : fondateur en 1913 des Hévéas de Tayninh :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Heveas_de_Tayninh.pdf

² On pense à Marcel Ferné, ing. ECP, co-fondateur de la SIDEC (Anc. Éts Boy-Fermé), béton armé à Saïgon :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Boy-Ferme-SIDEC.pdf

³ Henri Van Laer, de la maison Biedermann :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Biedermann_&_Cie.pdf

⁴ Ancien vice-président du Conseil colonial, administrateur des Hévéas de Tayninh, futur président de la Société urbaine foncière indochinoise (SUFI).

Adjudication au jeudi 25 janvier 1934, à huit heures du matin.

En l'audience des criées du tribunal civil de première instance de SAÏGON.

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR. :

Mise à prix :

Outre les charges, clauses et conditions contenues dans le cahier des charges dressé par M^e Léon LAMBERT, avocat poursuivant soussigné et déposé au greffe du tribunal de 1^{re} instance de Saïgon, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-après fixée par le jugement susénoncé du 16 décembre 1933, à savoir :

Lot unique : 500 \$.

Pour plus amples renseignements, prière de s'adresser soit à l'étude de M^e Léon LAMBERT, avocat à Saïgon. 26, rue Lagrandière, soit au greffe du tribunal de Saïgon, où est déposé le cahier des charges.

Le Courrier saïgonnais-L'Opinion, 9 janvier 1934.

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 15 mars 1934)

Les plantations de la Société des cultures du Danhim (en liquidation) ont été acquises aux enchères publiques pour la somme de 4.100 piastres par M. Seurin, de Saïgon, qui l'aurait, suivant nos renseignements, cédé aussitôt à groupe désireux de poursuivre la mise en valeur en vue de la production du café.
